



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque  
AGROPARC - CS 60508  
84908 AVIGNON Cedex 9  
Tél. 04 32 44 89 30

**PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITES**

Affaire suivie par : Gaëlle RAUX  
[carriere@cdg84.fr](mailto:carriere@cdg84.fr)  
04 32 44 89 30

**Circulaire n°23-67**

**Objet : PROCEDURE EXTRANET CARRIERE – Edition des prospectives d'avancement de grade  
Edition des tableaux annuels d'avancement de grade**

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

L'avancement de grade est accordé par l'autorité territoriale aux agents remplissant les conditions d'ancienneté et/ou de réussite à un examen professionnel, après appréciation de leur valeur professionnelle et des acquis de l'expérience au vu des lignes directrices de gestion de la collectivité, **par voie d'inscription sur un tableau annuel d'avancement de grade, qui doit être transmis au CDG 84 pour publicité.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les décisions individuelles ayant trait aux avancements de grade ne nécessitent plus d'avis préalable de la CAP.

L'extranet Carrière mis à disposition des collectivités par le CDG 84, accessible via le site internet [www.cdg84.fr](http://www.cdg84.fr), rubrique « Portail des collectivités », permet à chaque collectivité de calculer les possibilités d'avancement de grade de ses agents pour l'année à venir et d'élaborer son tableau annuel d'avancement de grade. Il est également possible de suivre l'instruction des dossiers et en tâche finale, d'éditer les arrêtés d'avancement des agents promus.

Vous trouverez donc, annexée à la présente circulaire, une fiche de procédure permettant d'utiliser ces fonctionnalités.

*Pour rappel : le logiciel constitue une aide à la réalisation des actes, il est recommandé de vérifier le classement proposé par l'outil ainsi que la strate démographique de la collectivité, non prise en compte par le système.*

Vos conseillères Carrières (Pôle Appui aux collectivités) restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Avignon, le 15 décembre 2023

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
et Présidents des collectivités et établissements  
publics affiliés au Centre de gestion de Vaucluse



## EXTRANET CARRIERE

### Edition

# des prospectives d'avancement de grade et des tableaux annuels d'avancement de grade

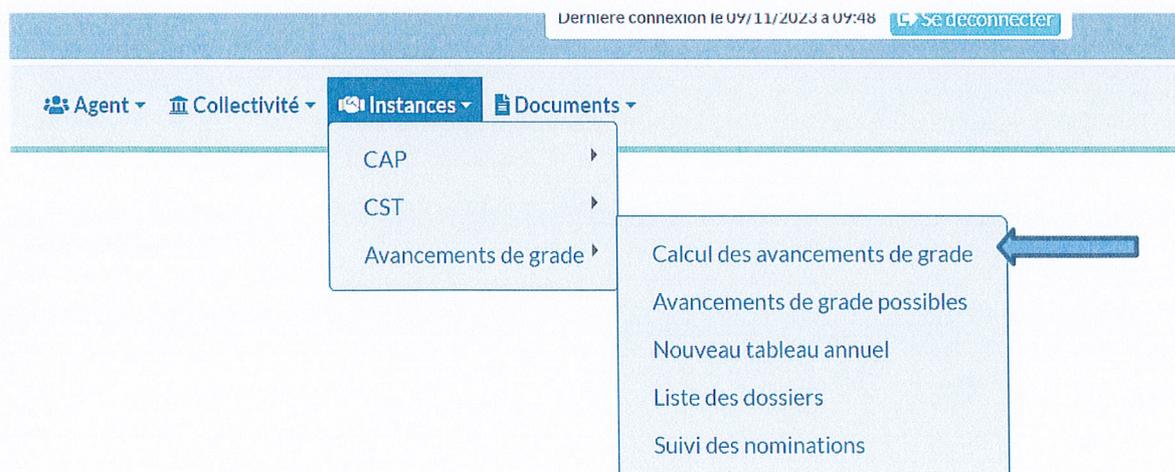
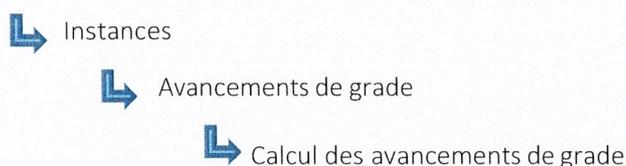
## PROCEDURE

Sur le logiciel extranet carrière, l'onglet « **Instances** » permet aux collectivités de :

- Calculer les avancements de grade (AVG) pour l'année (ÉTAPE 1),
- Vérifier les AVG possibles calculés par le logiciel (ÉTAPE 2),
- Transmettre pour vérification les propositions d'avancement de grade au CDG84 (ÉTAPE 3),
- Suivre l'état d'instruction du dossier (ÉTAPE 4),
- **Transmettre au CDG84 le tableau annuel daté et signé par l'autorité territoriale** (ÉTAPE 5),
- Éditer les arrêtés d'AVG des agents promus (ÉTAPE 6),

### ÉTAPE 1 : Calculer les prospectives d'AVG pour l'année

Les possibilités d'avancement de grade pour l'année sont calculées à partir du menu :



**Il vous faudra :**

1. Sélectionner un cadre d'emplois / l'année en question
2. Cliquer sur le bouton «Calculer» pour lancer le calcul des AVG possibles

⇒ Répéter cette étape pour chaque cadre d'emplois

Ce calcul peut être relancé à tout moment durant l'année pour prendre en compte les éventuels changements de situation des agents. *Nous vous conseillons de lancer cette opération à partir du mois de novembre pour l'année suivante.*

## ÉTAPE 2 : Vérifier les AVG possibles calculés par l'extranet carrière

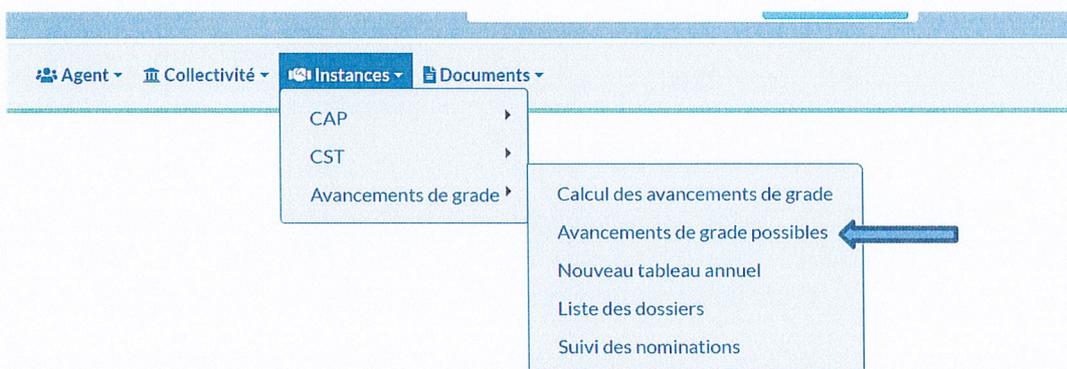
La vérification des AVG possibles : cette étape n'est possible que si l'étape 1 a été effectuée.

La vérification des AVG possibles se fait :

- soit par cadre d'emplois dans un document Word,
- soit tous les cadres d'emplois dans un seul document Word,
- soit dans un document Excel.

Cette étape de vérification est indispensable avant de transmettre les propositions d'AVG au CDG84 (étape 3).

Les possibilités d'avancement de grade pour l'année sont calculées à partir du menu :



**Liste des avancements de grades possibles**

Année: 2023 (Définir l'année en question)

Cadre d'emploi: (Choisir le cadre d'emploi souhaité)

Tous les agents (Il est possible d'afficher uniquement les agents qui ont un AVG possible calculé par Agirhe en décochant cette case)

Imprimer | Imprimer tous les cadres d'emploi | Exporter (Pour imprimer la liste au format EXCELL)

Cette liste peut comporter des propositions erronées. Il convient de vérifier les conditions pour chaque agent proposé sur le tableau annuel.

Agent intercommunal, chaque collectivité doit proposer l'agent à l'avancement de grade et à la nomination de l'agent à la même date

Agent	Grade initial	Grade d'avancement possible	Date d'avancement possible
	agent de maîtrise	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	14/07/2023
	adjoint territorial d'animation		
	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe		
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	01/01/2023
	adjoint technique territorial		

⇒ Aperçu si impression de la liste des AVG possibles au format Word (avec tous les agents d'un cadre d'emplois) :

## LISTE DES AVANCEMENTS DE GRADE (AVG) POSSIBLES - Année .....

Ce tableau est un document de travail qui permet d'éditer les possibilités d'avancement de grade de vos agents calculées par Agirhe sur l'année en cours. Il est édité à partir du menu « L.D.Gestion / Avancements de grade / Avancements de grade possibles » dans Agirhe

### Rappels juridiques :

- L'AVG est lié à l'appréciation de critères tels que : l'évaluation professionnelle, la nature des fonctions actuelles et futures, et la formation de professionnalisation
- La nomination est possible sous réserve du respect des ratios délibérés par la collectivité, des quotas éventuels et des conditions précisées dans les statuts particuliers
- Il convient de disposer d'un poste budgétaire créé par délibération avant la date de nomination de l'agent - pas d'effet rétroactif
- Chaque année, un seul tableau d'avancement peut être établi par grade et les nominations doivent intervenir au cours de l'année de validité dans l'ordre de priorité défini dans ce tableau
- Les agents intercommunaux doivent avoir une carrière unique, aussi, les autorités territoriales se concertent

Cadre d'emplois des : **ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

Catégorie : A..... B..... C.....

AGENT	GRADE / ECHELON			Date d'avancement possible	Ordre de priorité	Examen pro.	Observations
	Grade Actuel	Grade d'avancement possible	Date nomination dans l'échelon et ancienneté				
TEST AVG Agent D	adjoint technique territorial principal de 1ère classe		Echelon : 06 depuis le : 01/02/2022 sans reliquat d'ancienneté				
TEST AVG Agent I	adjoint technique territorial		Echelon : 09 depuis le : 01/01/2022 avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 6 mois 3 jours				
TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Echelon : 08 depuis le : 01/01/2022 avec un reliquat d'ancienneté de 5 mois 2 jours	01/01/2023			
TEST AVG Agent K	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Echelon : 07 depuis le : 01/01/2022 avec un reliquat d'ancienneté de 4 mois 1 jour	01/01/2023			
TEST AVG Agent L	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Echelon : 09 depuis le : 28/07/2022 sans reliquat d'ancienneté	01/01/2023			

1. Vérifier que les agents présents dans ce cadre d'emplois dans votre collectivité apparaissent dans cette colonne

2. Vérifier que les agents qui ont un grade possible indiqué remplissent bien les conditions d'accès pour l'avancement au grade proposé

3. Vérifier la date proposée

4. Ecrire les informations qui seront utiles à la saisie lors de l'étape suivante (ordre de priorité, examen pro)

## ÉTAPE 3 : Transmettre les propositions d'AVG

Cette transmission se fait en ligne par cadre d'emplois, il faut donc avoir vérifié au préalable tous les AVG possibles d'un cadre d'emplois avant de saisir les propositions de celui-ci.

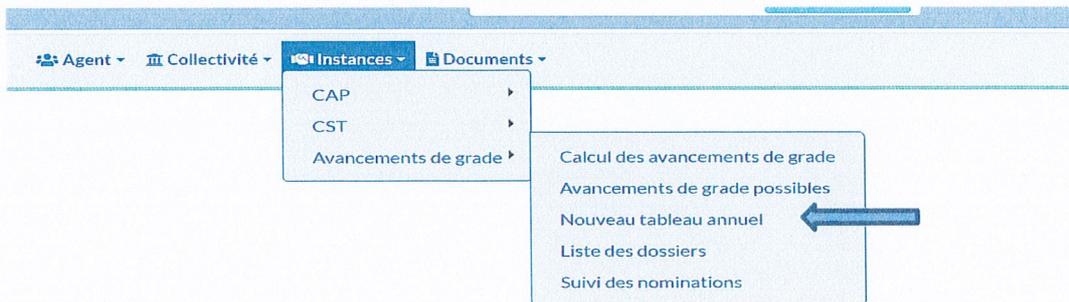
Cette étape de transmission des propositions est indispensable avant de pouvoir éditer le tableau annuel d'AVG et les arrêtés correspondants. Il est recommandé de procéder à cette étape au mois de novembre.

Le tableau annuel s'établit à partir du menu :

Instances

Avancements de grade

Nouveau tableau annuel



**Tableau annuel d'avancement de grade**

Collectivité: COLLECTIVITE TEST AVG

Gestionnaire: Agent gestionnaire TEST (collectiviteavg@cdg63.fr)

Lignes directrices de gestion présentées au comité social territorial du: 01/01/2023

Année: 2023

Cadre d'emplois: adjoints techniques territoriaux

Etat du dossier: En cours de création

Conditions d'avancement

Tous les agents du cadre d'emploi

**1. Choisir le gestionnaire dans la liste (adresse courriel se remplit automatiquement) ou cliquer sur le + pour le créer si inexistant et saisir l'adresse courriel**

**2. Choisir le cadre d'emplois à saisir**

**3. Choisir le grade d'avancement**

**4. Cocher le type d'avancement**

**5. Saisir la date d'avancement prévue uniquement si elle est connue**

**6. Saisir l'ordre de priorité par grade. Si un seul agent est proposé, le niveau est 1. Si plusieurs agents sont proposés, l'ordre doit être différent pour chacun d'eux.**

La date du CST saisi pour les LDG peut être renseignée pour information

Pour proposer un agent non calculé par Agirhe qui remplit les conditions : cocher cette case pour afficher tous les agents du cadre d'emploi

Agent	Grade Actuel	Grade d'avancement possible	Grade d'avancement proposé	Critères	Type	Date possible	Date prévue	Ordre
TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	adjoint technique territorial principal		<input checked="" type="radio"/> Ancienneté <input type="radio"/> Exam. pro.	01/01/2023	01/07/2023	2
TEST AVG Agent K	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal	adjoint technique territorial principal		<input checked="" type="radio"/> Ancienneté <input type="radio"/> Exam. pro.	01/01/2023	01/09/2023	3
TEST AVG Agent L	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal	-		<input checked="" type="radio"/> Ancienneté <input type="radio"/> Exam. pro.	01/01/2023		
TEST AVG Agent M	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	adjoint technique territorial principal		<input checked="" type="radio"/> Ancienneté <input type="radio"/> Exam. pro.	01/01/2023	01/04/2023	1

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Potentiels	Potentiels Femmes	Potentiels Hommes	Sélectionnés	Sélectionnés Femmes	Sélectionnés Hommes
adjoints techniques territoriaux	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	2	2	3	1	2

✓ Enregistrer la saisie de ce cadre d'emploi

7. Cliquer sur « Enregistrer la saisie de ce cadre d'emploi » (un message en vert et d'autres commandes s'affichent en dessous)

Enregistrement réussi - Vous pouvez saisir un autre cadre d'emploi ou valider le tableau final

✓ Enregistrer et visualiser le tableau des propositions

8. Cliquer sur « Enregistrer et visualiser le tableau des propositions » pour valider définitivement la saisie du cadre d'emploi proposé

🖨️ Imprimer le tableau des propositions

9. Cliquer sur « Imprimer le tableau des propositions » et le dater et faire signer par l'autorité territoriale

## PROPOSITIONS D'AVANCEMENTS DE GRADE (AVG) - Année 2023

Ce tableau est une édition des propositions d'avancement de grade saisies par la collectivité dans Agirhe.

### Rappels juridiques :

- L'AVG est lié à l'appréciation de critères tels que : l'évaluation professionnelle, la nature des fonctions actuelles et futures, et la formation de professionnalisation
- La nomination est possible sous réserve du respect des ratios délibérés par la collectivité, des quotas éventuels et des conditions précisées dans les statuts particuliers
- Il convient de disposer d'un poste budgétaire créé par délibération avant la date de nomination de l'agent (pas d'effet rétroactif)
- Chaque année, un seul tableau d'avancement peut être émis par grade et les nominations doivent intervenir au cours de l'année de validité dans l'ordre de priorité défini dans ce tableau
- Les agents intercommunaux doivent avoir une carrière unique, aussi, les autorités territoriales se concertent.

COLLECTIVITE : COLLECTIVITE TEST AVG

Cadre d'emplois des : ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Catégorie : A..... B..... C.....

Grade actuel des agents proposés :	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Grade d'avancement proposé :	adjoint technique territorial principal de 1ère classe
<b>Nom et prénom des agents proposés</b>	<b>Type d'avancement</b>	<b>Ordre de priorité</b>	<b>Date prévue d'avancement</b>
Monsieur Agent M TEST AVG	après examen professionnel	1	01/04/2023
Madame Agent J TEST AVG	par ancienneté	2	01/07/2023
Monsieur Agent K TEST AVG	par ancienneté	3	01/09/2023

Grade	Potentiels	Potentiels Femmes	Potentiels Hommes	Sélectionnés	Sélectionnés Femmes	Sélectionnés Hommes
adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	2	2	3	1	2

Fait à

Nom et signature manuscrite de l'autorité territoriale :  
Le Président,

Cachet de la collectivité

⇒ Lorsque le tableau est signé par l'autorité territoriale, le scanner en PDF avec les éventuelles pièces justificatives dans le même document (expl : attestation d'examen professionnel, arrêté justifiant la durée des services effectifs si recrutement par mutation).

Agent ▾ Collectivité ▾ Instances ▾ Documents ▾

- CAP ▾
- CST ▾
- Avancements de grade ▾

- Calcul des avancements de grade
- Avancements de grade possibles
- Nouveau tableau annuel
- Liste des dossiers
- Suivi des nominations

L'état d'instruction du dossier apparaît « en cours de création » car la collectivité ne l'a pas encore transmis au CDG84.

**Liste des tableaux annuels des avancements de grade**

Collectivité : COLLECTIVITE TEST AVG    Année : 2023     Sans date de publicité  
 Avec date de publicité

Etat :     Sans les dossiers en cours de création

Exporter

N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Expro.	Créé	Modifié	Publicité
2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	En cours de création	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	

Page 1 sur 1, élément(s) 1 à 1 sur 1

**1.** Cliquer sur la ligne du dossier pour entrer dans le détail des propositions

**ASTUCE :** Tant que l'état d'instruction du dossier est « en cours de création », il est possible de le supprimer à l'aide de l'icône « corbeille »

**2.** Cliquer sur « Télécharger le tableau signé des propositions »

**3.** Récupérer le document PDF scanné (tableau de propositions d'AVG signé + pièces justificatives si nécessaire), puis le télécharger

Télécharger le tableau signé des propositions

Téléchargement du tableau des propositions

Fichier (pdf, taille max 10 Mo) : Choisir un fichier (Aucun fichier n'a été sélectionné)

Télécharger le fichier    Annuler

La mention ci-dessous apparaît, elle permet de visualiser le document joint et/ou le supprimer pour le remplacer :

Tableau des propositions signé

→ Transmettre pour vérification au CDG

**4.** Cliquer sur « Transmettre pour vérification du CDG » pour valider la transmission des propositions d'AVG

L'état d'instruction du dossier devient « transmis au CDG » car la collectivité a transmis les propositions au CDG84.

Exporter

N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Expro.	Créé	Modifié	Publicité
2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	Transmis au CDG	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	

Page 1 sur 1

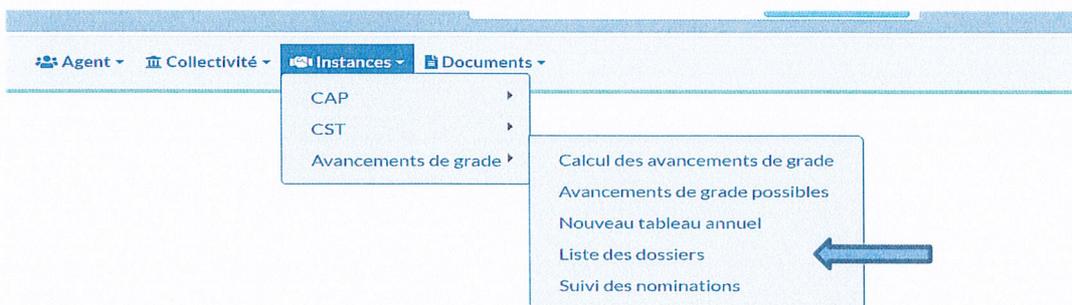
**Attention :** Si la collectivité ne valide pas la transmission des propositions d'AVG, la demande reste à l'état d'instruction « en cours de création » et ne génère pas d'alerte au CDG.

Un courriel est envoyé à [carriere@cdg84.fr](mailto:carriere@cdg84.fr) précisant le numéro du dossier transmis et le nom de la collectivité.

⇒ Répéter cette étape entièrement pour chaque cadre d'emplois à proposer

## ÉTAPE 4 : Suivre l'état d'instruction du dossier

La collectivité peut suivre l'évolution de traitement des propositions qu'elle a transmises au CDG84. Le délai de traitement par le service carrière peut être variable en fonction de la charge de travail.



À ce stade de la procédure, l'état d'instruction du dossier peut être :

- « en cours d'instruction par le CDG » : si le dossier a été pris en charge par le service carrière du CDG84

Exporter										
N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité	
<input type="checkbox"/>	2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	En cours d'instruction par le CDG	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	

- « Incomplet/en attente de documents » : si le dossier est incomplet (ex : tableau de proposition non joint)

Exporter										
N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité	
<input type="checkbox"/>	2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	Incomplet/en attente de documents	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	

- « A modifier » : si le dossier comporte des erreurs (ex : date prévue d'avancement antérieure aux LDG fixées)

Exporter										
N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité	
<input type="checkbox"/>	2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	A modifier	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	

- « vérifié par le CDG » : si le dossier est complet, vérifié et validé par le CDG84

Exporter										
N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité	
<input type="checkbox"/>	2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	Vérifié par le CDG	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	

Dans le cadre de l'instruction du dossier, le service carrière envoie un courriel au gestionnaire de la collectivité à l'adresse courriel renseignée dans la demande :

### ● Si le dossier comporte des erreurs ou est incomplet :

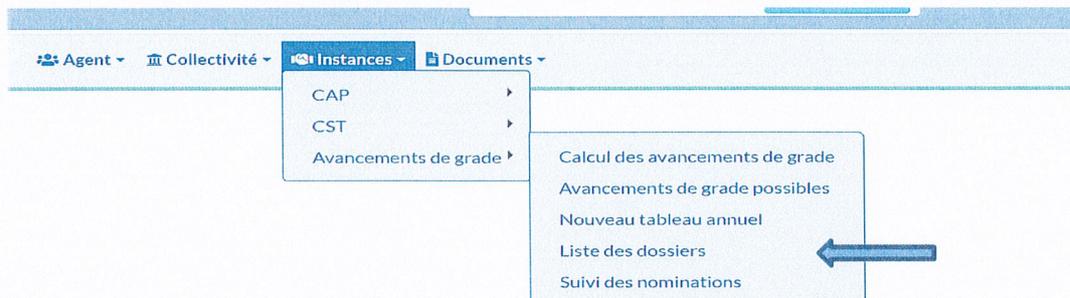
Corriger les erreurs et/ou scanner à nouveau le tableau de proposition signé accompagné de la ou des pièces demandée(s) dans le même document au format PDF, transmettre ce document en suivant l'étape 3 et prévenir le service carrière par courriel de cette mise à jour.

### ● Si le dossier est complet, vérifié et validé par le CDG :

Passer aux étapes suivantes de cette procédure pour établir le(s) tableau(x) annuel(s) d'AVG (étape 5), puis éditer les arrêtés qui correspondent (étape 6).

## ÉTAPE 5 : Établir les arrêtés portant tableau annuel d'AVG

Dès que le dossier transmis a été vérifié, la collectivité peut éditer l'(les) arrêté(s) portant tableau annuel qui correspond(ent) aux propositions du cadre d'emplois validés par le CDG84



### Liste des tableaux annuels des avancements de grade

Collectivité : COLLECTIVITE TEST AVG Année : 2023

Etat :

Sans date de publicité  
 Avec date de publicité

Sans les dossiers en cours de création

Exporter

N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité
2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	Vérifié par le CDG	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	

Page 1 sur 1 élément(s) 1 à 1 sur 1

1. Cliquer sur la ligne du dossier pour entrer dans le détail des propositions

Imprimer le tableau annuel

2. Cliquer sur « Imprimer le tableau annuel » pour imprimer le tableau annuel d'AVG pour ce cadre d'emplois, le dater et faire signer par l'autorité territoriale

Le tableau annuel d'avancement de grade doit être transmis au CDG84, daté et signé par l'autorité territoriale.



Téléchargement du document signé en PDF

Fichier (pdf, taille max 10 Mo) \* : Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Télécharger le fichier Annuler

2. Récupérer le tableau annuel signé et scanné en PDF, puis le télécharger

Date de validation du tableau par l'autorité territoriale:

✓ Figer le tableau annuel

3. Sélectionner la date de validation à l'aide du calendrier (date de signature de l'arrêté portant tableau annuel)

4. Cliquer sur « Figer le tableau annuel » pour valider la transmission de l'arrêté portant tableau annuel d'AVG

L'état d'instruction du dossier devient « validé par l'autorité territoriale » car la collectivité a figé le tableau annuel.

Exporter

	N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Expro.	Créé	Modifié	Publicité
<input type="checkbox"/>	2092	COLLECTIVITE TEST AVG	adjoints techniques territoriaux	Validé par l'autorité territoriale	2023	2	1	08/02/2023	08/02/2023	

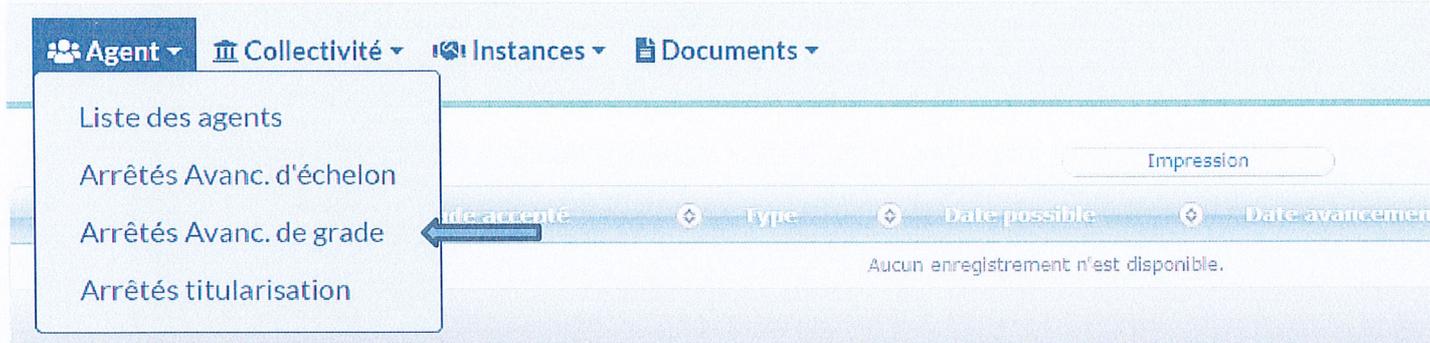
ASTUCE :  
L'arrêté portant tableau annuel signé est consultable à l'aide de l'icône « œil »

Un courriel est envoyé à [carriere@cdg84.fr](mailto:carriere@cdg84.fr) précisant le numéro du dossier transmis et le nom de la collectivité.

## ÉTAPE 6 : Éditer les arrêtés d'AVG des agents promus

Après avoir figé le tableau annuel lors de l'étape 5, la collectivité peut créer les arrêtés d'avancement de grade de chaque agent promu, et les imprimer.

**RAPPEL:** les nominations doivent obligatoirement intervenir dans l'ordre de priorité fixé par les arrêtés portant tableaux annuels et avant le 31 décembre de l'année d'établissement de ces derniers.



⇒ La liste des agents inscrits au tableau annuel dans le(s) cadre(s) d'emploi vérifié(s) par le CDG84 s'affiche :

Agent	Grade accepté	Type	Date possible	Date avancement	Date Validation	
TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	01/01/2023	01/07/2023	08/02/2023	Modifier
TEST AVG Agent K	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	01/01/2023	01/09/2023	08/02/2023	Modifier
TEST AVG Agent M	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	après examen professionnel	01/01/2023	01/04/2023	08/02/2023	Modifier

Enregistrements: 1 jusqu'à 0 de 3

⇒ Si la date d'effet d'un AVG doit être modifiée ou si elle doit être saisie car jusqu'alors inconnue :

Agent	Grade accepté	Type	Date possible	Date avancement	Date Validation	
TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	01/01/2023	01/07/2023	08/02/2023	Valider   Annuler

1. Cliquer sur le bouton « modifier »

2. Dans « date avancement », saisir la date d'effet ou la modifier si nécessaire

3. Cliquer sur valider

⇒ La collectivité peut créer tous les arrêtés d'AVG en même temps (si plusieurs agents) ou un seul à la fois :

Agent	Grade accepté	Type	Date possible	Date avancement	Date Validation	
TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	01/01/2023	01/07/2023	08/02/2023	Modifier

1. Cocher la case tout en haut pour sélectionner tous les agents  
OU  
Une seule case pour sélectionner un seul agent

2. Cliquer sur le bouton « Création arrêtés » pour créer les arrêtés dans la carrière des agents

**ASTUCE :**  
La liste des agents promus peut être éditée au format EXCEL en cliquant sur le bouton « Impression »

	A	B	C	D	E	F	G
1		Agent	Grade accepté	Type	Date possible	Date avancement	Date Validation
2		TEST AVG Agent J	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	01/01/2023	01/07/2023	08/02/2023
3		TEST AVG Agent K	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	01/01/2023	01/09/2023	08/02/2023
4		TEST AVG Agent M	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	après examen professionnel	01/01/2023	01/04/2023	08/02/2023

Les éditions à imprimer sont automatiquement transférées dans :

Documents

**Attention** : Ces documents ne sont visibles que durant 28 jours à compter de la date d'impression.

Agent Collectivité Instances Documents

- Liste des agents
- Arrêtés Avanc. d'échelon
- Arrêtés Avanc. de grade
- Arrêtés titularisation

Impression

Grade accepté Type Date possible Date avancement

Aucun enregistrement n'est disponible.

⇒ Pour visualiser l'acte créé dans la carrière de chaque agent :

Agent Collectivité

Liste des agents

Déroulement de carrière

Ajouter un acte Services antérieurs

1- Cliquer sur l'agent puis sur son déroulement de carrière

CLIQUER SUR : « Agent / Liste des agents »

✓ Sans les absences ✓ Sans les annulés

Date	Arrêté	Grade	Ecl	DHS	Collectivité	
01/07/2023	Avancement de grade	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	05(C3)	3200	COLLECTIVITE TEST AVG	Supp. Imprime

**RAPPEL** : un arrêté saisi par la collectivité en attente de validation par le service carrière apparaît en violet. Tant que le service carrière n'a pas reçu et validé l'arrêté papier saisi par la collectivité, il reste en violet et empêche la mise à jour de la carrière. Les arrêtés ne peuvent pas être transmis via l'extranet carrière.